



COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

Chaque atteinte à la dignité humaine et aux droits fondamentaux est une atteinte à la démocratie. Comment définir et soutenir une manière de gouverner qui les respecte ?

1. Introduction et définitions

Avant de répondre à la question posée, il paraît utile d'étayer l'affirmation : « *Chaque atteinte à la dignité humaine et aux droits fondamentaux est une atteinte à la démocratie.* »

Pour ce faire quelques approches de définitions (succinctes) s'imposent :

- **La dignité humaine** : une personne ne doit jamais être traitée comme un objet ou un moyen, mais comme une entité intrinsèque.
- **Les droits fondamentaux** : ensemble de droits constitués par les Droits de l'homme au sens large (Droits de l'homme, libertés publiques, droits des garanties procédurales ou relatifs à l'environnement... etc.)
- **Démocratie** : système politique où le peuple est souverain. Régime politique du peuple, pour le peuple, par le peuple.

Le peuple en est le constituant, le moteur ou l'acteur ainsi que le destinataire, le bénéficiaire ou l'objectif.

Sans lui, la notion même de démocratie se vide de son sens et de son contenu.

Si cette « base fondamentale » sur laquelle existe ce régime politique subit, en totalité ou en partie ou à travers un seul de ses membres, asservissement ou dégradation, ou ne peut exercer ses droits fondamentaux légalement reconnus, c'est la démocratie qui est touchée car elle ne peut plus fonctionner correctement dans toutes ses dimensions et ses composantes.

La crise apparente du système démocratique donne naissance, entre autres, à la notion de gouvernance, qui interroge la manière d'exercer le pouvoir, comme le contenu même de ce pouvoir. Comment définir et maintenir la ou les meilleures façons de « diriger » une démocratie en veillant aussi bien sur la forme que sur le fond de l'exercice du pouvoir ?

Le terme de « gouvernance » (anglicisme) se prête « malicieusement » à toutes les utilisations (politiques, sociales dans l'entreprise, au sein des associations...). On retrouve ce concept avec une acceptation paradoxale dans les discours des gouvernements d'orientation « néolibérale » qui induit une représentation managériale de l'action de gouverner associant idéalement la transparence, l'éthique mais surtout l'efficacité, et surtout la notion « anti-étatique. »

2. Les différentes formes de la démocratie

La gouvernance de l'État n'est pas celle de l'entreprise. La démocratie en est une de ses modalités.

Elle est le point de rencontre d'oppositions et de contradictions à régler par la concertation et la négociation. Elle peut prendre plusieurs expressions, en fonction de la nature et de l'importance du rôle du peuple dans le processus décisionnel :

- **La démocratie directe** : les citoyens votent régulièrement et directement la norme à appliquer. La votation suisse et le référendum en sont des exemples. A priori, ce type de



COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

gouvernance s'avérerait être la plus respectueuse des droits et de la dignité des « gouvernés / gouvernants ».

- **La démocratie représentative** est la plus répandue. Elle est la marque des régimes parlementaires qui impliquent la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Les citoyens élisent leurs représentants qui détiennent le pouvoir législatif.
- **La démocratie participative ou délibérative** implique l'engagement actif des citoyens dans la prise de décision à travers par exemple des comités consultatifs ou des réunions de quartiers. C'est une forme de partage et d'exercice du pouvoir dans la prise de décision politique dans le cadre de la démocratie représentative. Le processus de décision ne se fait pas sans les élus mais en collaboration avec eux.

3. Leurs dysfonctionnements

- Pour la démocratie directe, d'une part, l'échelle du territoire auquel elle s'applique est déterminante ; d'autre part, le référendum pose le problème de l'auteur et de la nature de la question soumise au vote.
- Pour la démocratie représentative, la médiation qui peut subir une perte de confiance peut miner la relation du peuple avec ses élus.
- Elle se résume souvent au rituel à intervalles réguliers plus ou moins longs de l'élection, où l'abstention gagne du terrain ce qui porte atteinte à la légitimité d'une élection.
- D'une façon générale, l'accumulation d'application de règles constitutionnelles ou légales, ayant pour objectif de réduire les droits du peuple ou de ses représentants dans le processus décisionnel. C'est la voie ouverte vers un sentiment d'injustice et d'illégitimité.

4. Les réajustements de leur pratique.

Le citoyen doit revenir au centre du processus délibératif et exécutif :

- Par une participation accrue au système de l'élection (**lutter contre l'abstention**) en favorisant une relation de confiance qui repose sur un sentiment de réciprocité : idée que le citoyen respecte le pouvoir et que le pouvoir respecte le citoyen. Éviter le sentiment de promesses trahies mettant en péril l'adhésion même aux principes démocratiques
- Par l'institution du **référendum d'initiative partagée**.
- Par un développement de structures participatives à la construction de la norme, dont les délibérations doivent être prises en compte par l'État.
- **Mettre en place des outils** de construction collective des décisions et rendre compte des raisons qui ont poussé les décideurs politiques à trancher.
- Malgré le capitalisme mondial qui entraîne la mainmise de l'économie sur le politique, la transformation du citoyen en consommateur, maintenir le cap du **respect des droits humains**, sur le principe humaniste.
- Pratiquer d'une **façon éthique** le pouvoir politique ; ne pas transgresser l'interprétation traditionnelle des règles. Exiger une morale sans faille de la part des élus de la nation.
- Renforcer une **éducation civique** pour pallier le décrochage citoyen.

5. La gouvernance dans notre ordre

Tout en s'appuyant sur notre Constitution Internationale, nos règlements Généraux, avec des lacunes parfois, sont un exemple de démocratie.

Nous avons un **système de représentation**, d'élections aux différentes instances, de progression, qui permet, dans un espace en dehors de l'espace et du temps, d'avoir une **gouvernance représentative** autour de la devise de notre République et particulièrement sur La Fraternité.



COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

6. D'autres chemins pour aller vers la démocratie

Au-delà des corrections et remises en état de « bonne » marche, certains ouvrent des voies innovantes

- **la démopraxie** de Michelangelo Pistoletto : la participation directe cohabite avec la représentativité.
- **la démocratie « intelligente »** du chinois Zhao Tingyang ou la réinvention du système des élections.